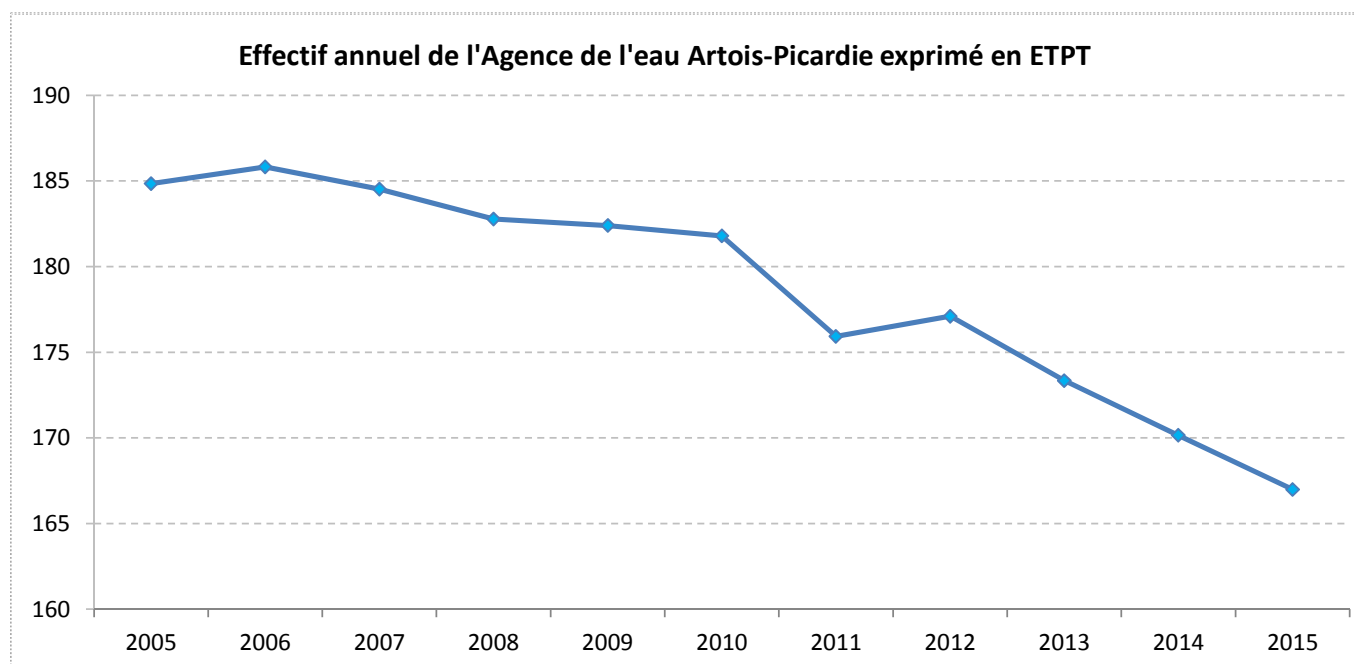


LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

DES MOYENS HUMAINS EN CONSTANTE DIMINUTION

La Réforme Générale des Politiques Publique (RGPP) et la Modernisation de l'Action Publique (MAP) ont engendré la diminution des moyens humains alloués aux Agences de l'eau.

Pour l'Agence de l'eau Artois-Picardie l'évolution des effectifs, dont l'historique est retracé dans le graphique ci-dessous, fait état d'une réduction de près de 20 Equivalents Temps Plein Travaillés (ETPT) ces 10 dernières années.



En 2015, le plafond d'emploi à respecter par les Agences de l'eau a pour la première fois été fixé avec une double limite : d'une part en ETP et d'autre part en ETPT.

Le plafond fixé pour l'Agence de l'eau Artois-Picardie s'est établi à 162,4 ETP au 31/12/2015 et 167 ETPT pour l'année 2015.

Ce plafond a été respecté avec une consommation de 162,4 ETP et de 166,99 ETPT.

LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

En termes de mobilité, l'année 2015 a été riche en mouvements internes de personnel en raison d'une réorganisation intervenue à mi-année.

Parmi les 172 agents en CDI (contractuels ou fonctionnaires) présents en 2015 :

- ▶ 22 agents ont été recrutés au cours des 6 dernières années,
- ▶ 54 agents ont connu une mobilité interne suite aux réorganisations de 2011 et 2015,
- ▶ 5 agents ont connu une mobilité interne hors réorganisation et hors primo-recrutement au cours des 6 dernières années.

En 2015, compte tenu de ces mouvements, le taux global de mobilité s'est établi à 47%, et le taux de mobilité hors réorganisations de 2011 et 2015 s'est établi à 16 %.

Dans un souci constant d'efficacité de l'action publique, il est impératif de miser sur l'adaptation des métiers et l'évolution des compétences en interne et en externe. A ce titre, la formation des agents constitue un outil fort de gestion des ressources humaines. En 2015, 717 jours de formation ont été dispensés, ce qui est supérieur à l'objectif de 650 jours fixé pour cette année.

COB 2013-2018

Taux de mobilité interne

Part d'agents en CDI présents au 31/12/N ayant moins de 6 ans d'ancienneté dans leur poste actuel

Cible en %

2013	2014	2015	2016	2017	2018
20	19	18	17	16	15

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
21	19	16			

Nombre de jours de formation

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
650	650	650	650	650	650

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
488	567	717			



LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

➤ La répartition des effectifs selon les items de l'annexe B du contrat d'objectif

Les effectifs de l'Agence se répartissent entre différents métiers, selon une ventilation exposée dans le tableau ci-après, dénommé annexe B. L'annexe B est une ventilation au réel des effectifs des Agences de l'eau selon une méthodologie commune distinguant 18 activités et 7 missions. Elle est incrémentée chaque année après réalisation d'une enquête interne.

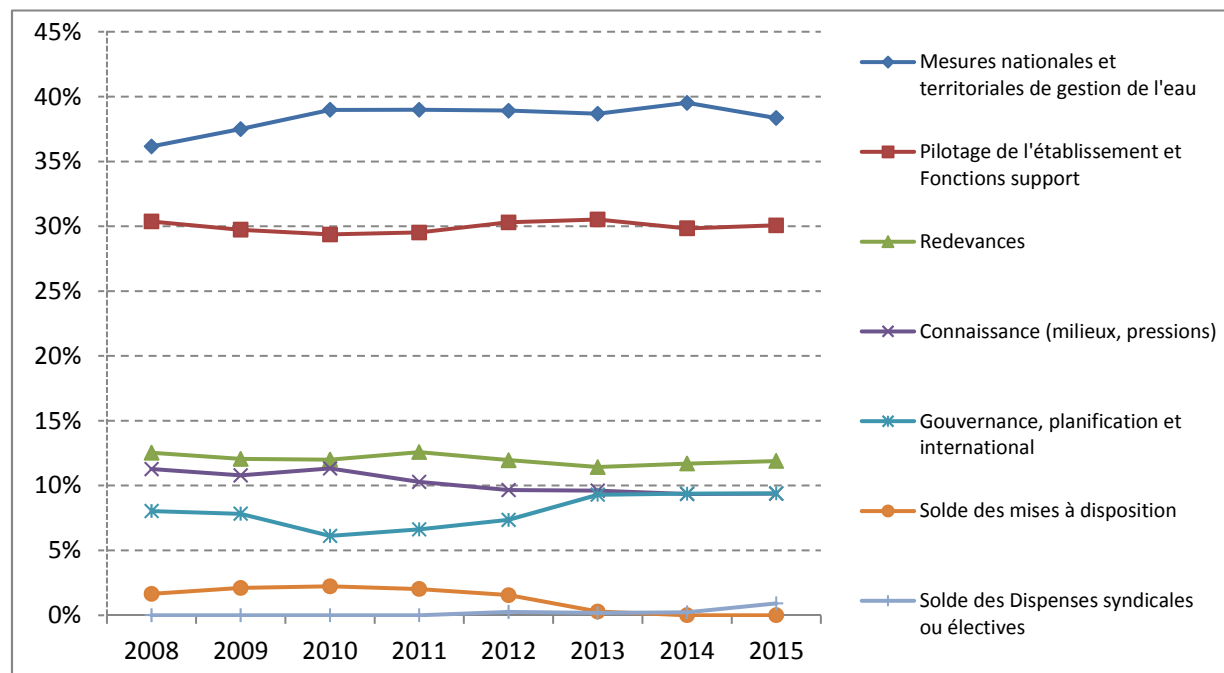
AEAP - Evolution de l'annexe B du contrat d'objectifs

Données déclaratives réelles

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
MISSION	ETPT	ETPT	ETPT	ETPT	ETPT	ETPT	ETPT	ETPT	ETPT
Gouvernance, planification et international	181,52	14,69	14,26	11,11	11,64	13,02	16,11	15,96	15,68
- Fonctionnement institutionnel		3,05	2,66	2,64	3,19	3,87	3,70	3,80	3,77
- DCE (SDAGE, pgme de mesures, pgme de surveillance, districts internationaux)		9,36	9,00	6,00	5,34	5,14	8,27	7,46	7,28
- Elaboration et suivi des SAGE		1,27	1,08	0,49	1,55	1,96	2,47	2,90	2,95
- Action internationale hors districts internationaux		1,02	1,52	1,99	1,56	2,05	1,67	1,81	1,69
Connaissance (milieux, pressions)		20,61	19,67	20,57	18,09	17,11	16,66	15,91	15,67
- Réseaux de mesure et gestion des données		10,87	10,19	11,10	11,29	11,56	12,86	12,09	11,86
- Etudes générales, connaissance		9,74	9,48	9,48	6,80	5,55	3,80	3,82	3,81
Mesures nationales et territoriales de gestion de l'eau		66,08	68,41	70,86	68,60	68,93	67,07	67,24	64,04
- Pilotage des aides		5,86	5,93	6,84	9,32	11,00	8,07	6,44	6,47
- Animation pour la réalisation des politiques nationales et territoriales de gestion de l'eau		21,61	22,16	23,77	22,14	19,98	19,44	18,96	17,26
- Attribution des aides des politiques nationales et territoriales		38,61	40,33	40,26	37,14	37,95	39,56	41,84	40,31
Redevances		22,90	22,00	21,82	22,12	21,18	19,82	19,89	19,86
- Définition des référentiels et gestion du rôle		2,08	3,08	3,04	2,39	3,41	2,83	2,89	3,28
- Instruction et recouvrement des redevances, contrôle et audit		20,83	18,91	18,78	16,41	13,69	11,11	10,44	10,19
- Perception pour les 6 bassins de la Redevance de Pollutions Diffuses					3,32	4,08	5,88	6,56	6,38
Pilotage de l'établissement et Fonctions support		55,50	54,23	53,39	51,94	53,67	52,91	50,77	50,22
- Pilotage de l'établissement		9,54	9,20	10,04	10,79	10,11	9,22	9,53	7,69
- Budget, suivi financier et exécution comptable		9,11	8,25	7,94	8,81	8,66	9,20	8,08	7,52
- Affaires générales		13,34	13,41	12,96	12,37	12,60	12,05	10,45	11,43
- Information, Communication, Documentation		11,46	11,50	11,22	9,89	9,86	10,58	11,10	11,74
- GRH		6,57	6,15	5,91	6,12	6,52	6,59	7,00	6,69
- Informatique et systèmes d'information		5,48	5,73	5,32	3,96	5,92	5,27	4,61	5,16
Solde des mises à disposition	3	3,00	3,83	4,04	3,54	2,75	0,50	0,00	0,00
Solde des Dispenses syndicales ou électives	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,44	0,31	0,38	1,52
TOTAL GENERAL	184,52	182,77	182,40	181,79	175,93	177,10	173,37	170,15	166,99
TOTAL DU PLAFOND AUTORISE EN ETPT	185	184,4	184	183	181	179	Plafond en ETP	Plafond en ETP	167

LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

L'évolution de la part relative en ETPT pour chacune des 7 missions de l'annexe B est exposée ci-dessous :



L'année 2014 avait été marquée par la montée en puissance de la mise en œuvre du X^{ème} programme.

L'année 2015 a quant à elle été marquée :

- ▶ par une réorganisation des services de l'Agence de l'eau Artois-Picardie
- ▶ par la mise en œuvre du SDAGE (2016-2021)
- ▶ par la révision à mi-parcours du programme d'interventions

Ceci se traduit de manière détaillée par mission de la façon suivante :

▶ Mesures nationales et territoriales de gestion de l'eau

Cœur de métier de l'agence, la gestion des aides attribuées par l'Agence est la mission qui emploie le plus d'ETPT parmi les 7 missions identifiées dans l'annexe B (38,35% des ETPT totaux en 2015, soit 64 ETPT). Les effectifs affectés à cette mission sont toutefois en diminution de 3,2 ETPT en 2015 par rapport à 2014.

Cette évolution s'explique par le non renouvellement d'un poste de fonctionnaire, et par la réorganisation de juillet 2015 qui a permis l'émergence d'une direction unique pour la gestion des interventions, et donc d'une mutualisation des fonctions de secrétariat.

LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

► Pilotage de l'établissement et fonctions support

Cette mission regroupe la Direction Générale, le secrétaire général, le service des ressources humaines, le service des moyens généraux, le service juridique et marchés publics, le service de communication et information, une partie du service comptabilité et de l'Agence comptable, le service informatique pour la partie infrastructure, la qualité et l'activité contrôle de gestion.

Cette mission représente 30,1% des ETPT totaux (soit 50,2 ETPT) en 2015, et sa part relative est constante sur la période 2008-2015. A noter que, tout comme pour l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, l'effet de taille joue en défaveur des petites Agences et implique que cette mission soit en proportion beaucoup plus conséquente que dans les Agences aux effectifs plus élevés. En effet, il est impossible pour un établissement de petite taille de bénéficier des mêmes économies d'échelles au niveau des fonctions supports que dans les plus grandes structures.

► Les Redevances

Autre cœur de métier de l'Agence, l'instruction, le recouvrement et la perception des redevances représente en 2015 11,9% des effectifs totaux de l'Agence (soit 19,9 ETPT), ce qui est constant par rapport à 2014 (19,9 ETPT).

Les effectifs dédiés à cette mission sont en décroissance légère mais constante depuis 2008, hormis 2 légères inflexions, une en 2011 et une en 2014 dues au soutien du service informatique pour respectivement la mise en œuvre de la perception de la Redevance pour Pollutions Diffuses et la mise en œuvre de la dématérialisation.

En 2015, à effectif moindre par rapport à 2008 (-3 ETPT, soit 12% de moins), l'Agence a su percevoir la totalité de la redevance pour pollutions diffuses (acompte + solde) pour les 6 bassins, tout en continuant à gérer les redevances propres au bassin Artois Picardie.

► La Connaissance

Elément précieux permettant entre autre que l'Agence soit en mesure de calibrer les Programmes de Mesures inhérents aux exigences de la Directive Cadre sur l'Eau, la mission de connaissance, qui regroupe les activités liées aux réseaux de mesures, gestion des données et études générales, est assurée par 15,7 ETPT en 2015, soit 9,4% des effectifs totaux.

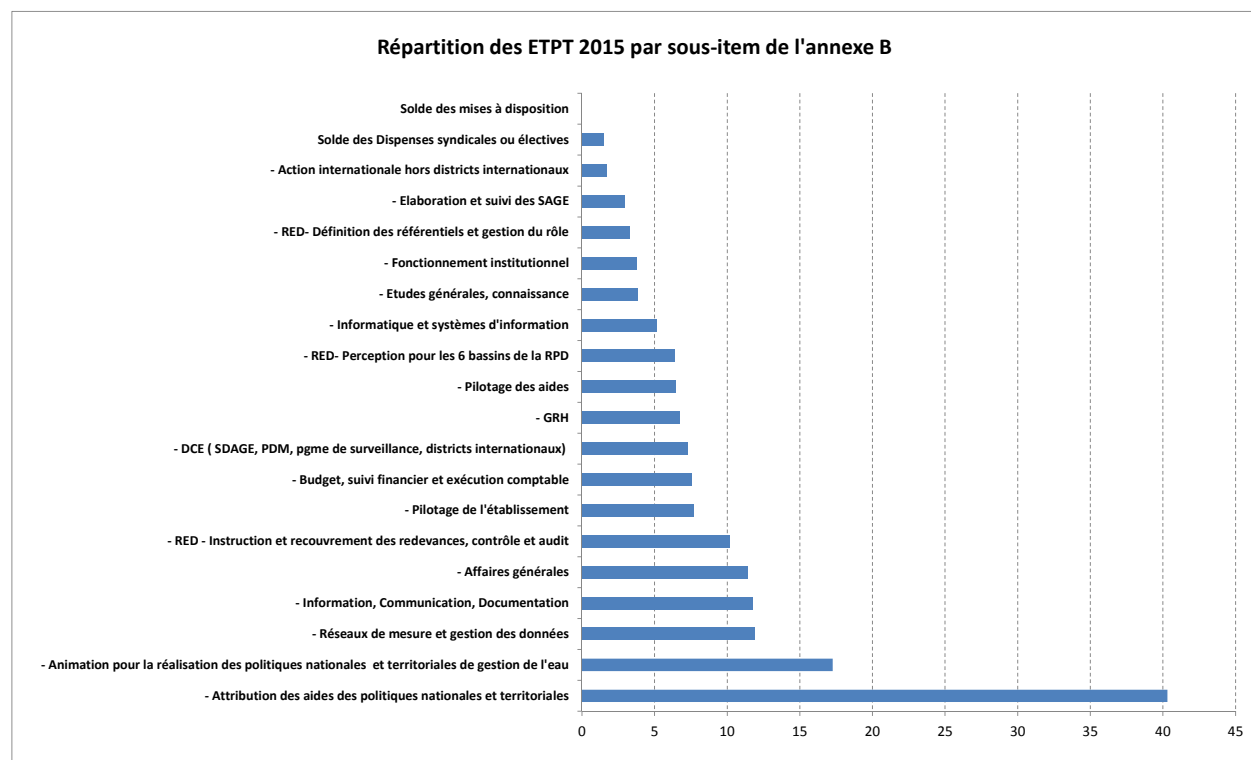
La diminution constatée de 4,9 ETPT entre 2010 et 2015 est le résultat de la réorganisation de 2011 qui, en regroupant des agents en charge de cette mission auparavant disséminés dans plusieurs services, a permis de gagner en efficacité. La réorganisation de juillet 2015 va permettre de poursuivre l'optimisation des moyens alloués à cette activité.

Cependant, spécificité de l'Agence de l'eau Artois-Picardie par rapport aux autres Agences, la part relative de cette mission par rapport aux autres missions de l'annexe B reste élevée, l'Agence de l'eau Artois-Picardie étant la seule à disposer de stations de mesures lui permettant d'analyser elle-même la qualité des eaux de ses cours d'eau.

► Gouvernance, Planification et International

Regroupant les relations institutionnelles (fonctionnement institutionnel et action internationale), les activités structurantes de la mise en place de la DCE, ainsi que l'élaboration et le suivi des SAGE, cette mission représente en 2015 9,4% des effectifs totaux de l'Agence (soit 15,7 ETPT) et reste constante par rapport à 2014. L'élaboration et la production documentaire importante dans le cadre du renouvellement du SDAGE pour la période 2016-2021 (SDAGE, document d'accompagnement du SDAGE, état des lieux...) ont été menées à bien malgré un effectif réduit, mais cela a entraîné un retard dans l'élaboration des documents du rapportage WISE 2016.

LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION



La part relative en ETPT 2015 de chacune des 18 activités de l'annexe B est exposée ci-dessous :

Par ailleurs, il est à noter qu'en 2015 pas moins de 4,88 ETPT (informaticiens, chargés d'interventions, inspecteurs redevances, ..) ont été consacrés à l'élaboration, l'adéquation ou à l'optimisation d'outils informatiques mutualisés à 2, 3 ou à 6 agences :

- ▶ 1,2 ETPT pour les activités de dématérialisation
- ▶ 1,1 ETPT pour Aramis, outil de gestion des redevances,
- ▶ 0,9 ETPT pour l'étude d'un logiciel de gestion des aides
- ▶ 0,8 ETPT pour le logiciel de comptabilité ordonnateur GBCP
- ▶ 0,6 ETPT pour Maeva, marché de téléphonie mobile et d'internet
- ▶ 0,2 ETPT pour les activités RH (paie et GPEEC)
- ▶ 0,1 ETPT pour le cadre de cohérence des systèmes d'information,

Ces



LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

ETPT consacrés à des outils informatiques mutualisés n'apparaissent pas distinctement dans l'annexe B, car il n'existe pas d'item dédié à cet effort de mutualisation.

Par ailleurs, dans un contexte de réduction des effectifs en regard des missions qui se pérennisent voire s'étendent, il est important de prévenir les risques psychosociaux liés aux réorganisations et aux reventilations de travail entre les agents.

L'Agence a engagé en 2014 une démarche de prévention des risques psychosociaux. En juin 2015 le diagnostic a été présenté et partagé par l'administration et les représentants du personnel au CHSCT et au CT d'établissement. Sur la base de ce diagnostic un plan d'action a été défini et les premières actions ont été initiées dès septembre 2015. Les premiers axes ont porté sur le cadre de référence de l'Agence, sa raison d'être et ses valeurs et sur le management. En parallèle une action de définition des contours de l'instruction des demandes de participation financière et un travail de simplification administrative ont été engagés avec pour objectif une finalisation en 2016.

COB 2013-2018

Prise en compte des risques psychosociaux

Mise en oeuvre d'un dispositif de prévention des risques psychosociaux et d'accompagnement des agents concernés

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
OUI	OUI	OUI			

Enfin, après une période de test concluante de 20 mois concernant 5 puis 6 agents de directions et de catégories différentes, le principe de télétravail a été pérennisé avec l'adoption en instance paritaire le 17/12/2015 d'une charte qui en définit ses règles d'application.

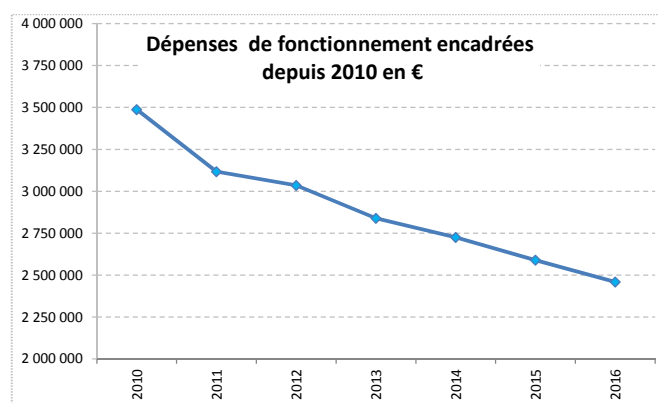


LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ENCADRÉES

De même que les moyens humains, les moyens financiers alloués aux Agences de l'eau pour leur fonctionnement ont été revus à la baisse dans le cadre de la Réforme Générale des Politiques Publique (RGPP) puis dans le cadre de la Modernisation de l'Action Publique (MAP).

COB 2013-2018					
Niveau des dépenses de fonctionnement encadrées					
Evolution BP année N/BP année N-1					
Cible (en %)					
2013	2014	2015	2016	2017	2018
-7	-4	-4	ND	ND	ND
Réalisation					
2013	2014	2015	2016	2017	2018
-7	-4	-5			



Concrètement, une partie des dépenses de fonctionnement des Agences de l'eau sont encadrées depuis l'exercice 2011.

Dans un premier temps l'état a imposé une diminution de telle sorte qu'en 3 ans le budget primitif concernant les dépenses de fonctionnement diminue de 10% par rapport aux dépenses constatées au compte financier 2009. L'état a ensuite imposé que le budget primitif 2013 des dépenses de fonctionnement connaisse une diminution de 7% par rapport au budget primitif 2012, puis que le budget primitif 2014 soit de 4% inférieur au budget primitif 2013.

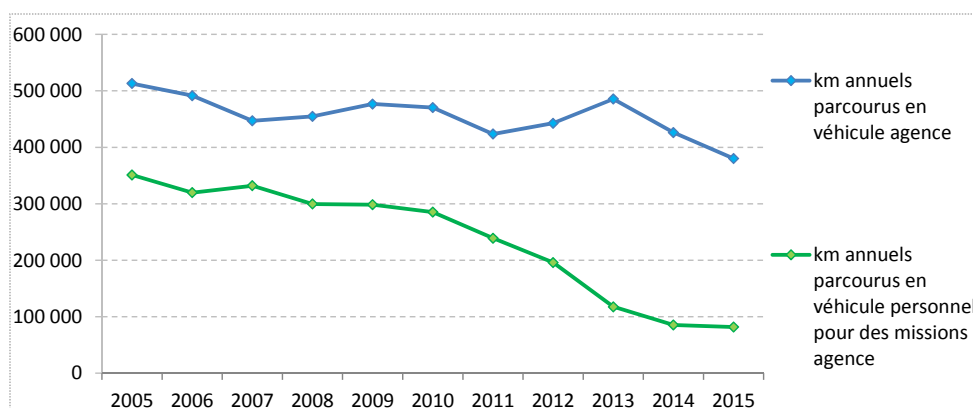
La lettre de cadrage du budget pluriannuel 2015-2017 du Premier Ministre en date du 7 mai 2014 impose désormais une diminution de 5% par an à compter du BI 2015.

Le respect de cette lettre de cadrage a conduit l'Agence à aller au-delà de la cible approuvée en Conseil d'Administration en 2013, qui était initialement inscrite dans son contrat d'objectif. A la révision de ce dernier à mi 2016, les cibles de cet indicateur seront ajustées en conséquence de cette lettre de cadrage.

Entre le BI 2010 et le BI 2016 voté en 2015, ce sont au total 30% de dépenses de fonctionnement qui ont déjà été réduites grâce notamment à :

- ▶ La renégociation des tarifs et ajustement au plus juste des prestations fournies, dans le cadre du renouvellement des marchés lors de leur arrivée à échéance.
- ▶ L'adaptation des méthodes de travail (utilisation accrue de la visioconférence, dématérialisation des procédures et documents...)
- ▶ L'optimisation du parc de véhicules Agence et réduction des frais de missions résultants de l'utilisation de véhicules personnels.
- ▶ La priorité donnée aux logiciels libres permettant de réduire les frais liés aux licences.

Il sera désormais très difficile de poursuivre les économies en restant efficient.



Un exemple concret d'action ayant permis d'économiser sur les frais de fonctionnement : la réduction des km parcourus en véhicules personnels et l'optimisation du parc automobile de l'Agence

LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

UN SYSTEME D'INFORMATION EN CONSTANTE EVOLUTION

➤ ... Pour le partage renforcé de l'information

Le partage de l'information est un enjeu fondamental pour l'Agence, tant au niveau interne où il permet de gagner en efficacité, qu'au niveau externe où il contribue à la mise en valeur de nos actions auprès de nos partenaires mais également du grand public.

Au niveau du partage interne de l'information, un réseau wifi a été ouvert sur certains secteurs du siège de l'Agence. Cette nouvelle possibilité de connexion, ouverte aux agents, administrateurs et à l'ensemble de nos visiteurs permet d'envisager la mise en place de nouvelles applications sur supports mobiles.

Un service cartographique a également été mis à disposition des agents à partir de l'application Arc Gis accessible sur le site intranet. Désormais l'ensemble du personnel a la possibilité de concevoir sa propre carte, de manière instantanée en fonction de ses besoins.

Au niveau du partage externe de l'information, la refonte du site internet est en cours. Le nouveau portail offrira une mise en page plus ergonomique permettant un accès plus intuitif et convivial aux différents documents.

L'ACTION EN BREF

Un outil cartographie rendu accessible à l'ensemble des agents

Réalisation d'un audit sur la sécurité du système d'information

Mise en œuvre d'un plan de reprise des données sur un site distant

➤ ... Pour poursuivre les actions de mutualisation inter-agences

L'engagement fort concernant la mutualisation inter-agences de différents outils informatiques a été maintenu en 2015.

Services de télécommunications (MAEVA 2)

L'année 2015 a vu la mise en service effective au 30 juin, des prestations de télécommunications négociées dans le cadre du marché mutualisé de téléphonie fixe, mobile et internet rassemblant les 6 Agences de l'eau et l'ONEMA (à l'exception pour ce dernier de la partie internet et téléphonie mobile). Ce nouveau marché, résultant du projet MAEVA 2, a permis au-delà de bénéficier de conditions tarifaires avantageuses, de mettre en place un réseau privé virtuel (VPN) fédérateur entre les 6 Agences de l'eau. Il permettra également de rejoindre dès le 1er semestre 2016, le Réseau Interministériel de l'Etat (RIE), raccordant l'ensemble des services de l'état sur le territoire national et favorisant nos échanges avec notre ministère (exemple : accès à l'INTRANET du ministère).

Gestion des formations et des carrières des agents (FOEDERIS)

Le produit FOEDERIS, commun aux 6 Agences a été déployé en 2015 comme prévu afin de dématérialiser et de conforter la mise en place d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Carrières et des Compétences (GPECC). Les données issues de l'entretien annuel d'évaluation des agents (objectifs, demandes de formations, souhaits d'évolutions...) ont ainsi pu être saisies pour la première fois dans FOEDERIS.

Outil national de mise en œuvre de la DCE, commun aux MISEN (OSMOSE)

L'Agence de l'eau Artois-Picardie a finalisé en 2015 la reprise de l'ensemble des données du précédent Programme De Mesures. Le développement d'OSMOSE va donc pouvoir à compter de 2016, entrer dans une seconde phase avec l'intégration des données du nouveau Programme De Mesures 2016-2021.

LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

Mise en œuvre du décret Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP)

L'entrée en vigueur du décret GBCP rend nécessaire une modification des logiciels comptables afin de disposer d'outils compatibles avec les nouveaux standards. La recherche d'une nouvelle solution a été menée avec les 5 autres Agences dans un esprit de mutualisation du nouveau logiciel comptable. En 2015, après avoir bénéficié d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et de différentes démonstrations, le choix en inter-établissements s'est porté sur la solution QUALIAC. En 2016, l'Agence de l'eau Artois-Picardie poursuit la mutualisation avec les Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne afin de définir un cœur commun, et l'outil sera ensuite adapté aux particularités de chaque Agence. La mise en service de QUALIAC est prévue pour janvier 2017.

Outil de gestion des aides

L'Agence de l'eau Artois-Picardie a lancée fin 2014, l'étude de faisabilité en vue de la mutualisation d'un logiciel de gestion des aides avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. La détermination de l'outil le plus approprié s'est poursuivie tout au long de l'année 2015, et devrait aboutir sur des propositions concrètes courant 2016, l'objectif étant de disposer d'un outil fonctionnel au 1er janvier 2018.

➤ ...Pour envisager des avancées supplémentaires en termes de dématérialisation

Dans le cadre de la démarche de dématérialisation et de modernisation de ses procédures, et après avoir dématérialisé 10 procédures en 2014, l'Agence a initié en 2015 une réflexion sur la dématérialisation de certaines procédures supplémentaires dans le cadre de sa gestion des aides. Cette réflexion, qui est menée en collaboration avec le service juridique afin de s'assurer de la validité de procédures numérisées au regard du droit, prendra en compte les résultats de l'étude de faisabilité relative à la mutualisation de l'outil de gestion des aides avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. En effet, les possibilités offertes varient selon les logiciels.



➤ ...Pour une sécurité accrue

La dématérialisation croissante des procédures et le partage accru de l'information rendent les Systèmes d'Informations (SI) de plus en plus stratégiques, en particulier pour les Agences de l'eau qui collectent et gèrent de grandes quantités de données.

Conscient de l'enjeu que le SI représente désormais pour le maintien de l'activité, un audit a été effectué dans le cadre de la Politique de Sécurité du Système d'Information de l'Etat afin d'évaluer la sécurité du SI de l'Agence. Le résultat établi à partir d'une liste de critères fait état d'un niveau de conformité du SI de 46%, comparable aux résultats obtenus par d'autres Agences. Ce résultat doit être amélioré avec pour objectif d'atteindre 75% en juillet 2017. Cet objectif ambitieux sera toutefois très difficile à atteindre car un tel niveau de sécurité implique une refonte conséquente de certains mécanismes de sécurité du SI de l'Agence, difficilement concevable sur un tel délai avec un maintien des effectifs informatiques à son niveau actuel.

Parmi les actions mises en place par l'Agence pour concourir à un accroissement de la sécurité du SI figure la mise en place d'un plan de reprise informatique. Celui-ci consiste en l'aménagement d'un site distant de stockage permettant d'établir une redondance au niveau de la sauvegarde des données.

Il permettra également d'accroître les capacités de stockage disponibles.

Un bilan régulier sera effectué afin de mesurer les progrès accompli en termes de sécurité.

Des boîtiers « firewall wifi » ont par ailleurs été mis à disposition des télétravailleurs afin qu'ils puissent se connecter au réseau de l'Agence via un tunnel sécurisé (VPN).

LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

LE SCHÉMA PLURIANNUEL DE STRATÉGIE IMMOBILIÈRE (SPSI) : LE PARC IMMOBILIER DE BUREAUX

En vue d'optimiser la ressource immobilière, le Premier Ministre a demandé, par la circulaire du 16 janvier 2009, aux opérateurs de l'Etat de réaliser un Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI). Le 1er SPSI de l'Agence, a été validé le 3 décembre 2010 pour la période 2011-2015.

Le Conseil de l'immobilier de l'Etat, organe consultatif placé auprès du secrétaire d'état chargé du budget, suit et évalue l'avancement de la démarche de modernisation et l'évolution du parc immobilier de l'Etat et de ses opérateurs. Dans ce cadre, il a invité l'Agence à présenter le 30 septembre 2015, le bilan de son 1er SPSI, en présence des représentants du Ministère en charge de l'écologie et du service France Domaine.

Suite à cette audition, le Conseil de l'immobilier de l'Etat a établi en décembre 2015 un avis dans lequel il ressort les principales observations suivantes :

- ▶ *La qualité des données du SPSI de l'Agence et la connaissance de son patrimoine ;*
- ▶ *L'invitation à poursuivre le travail sur les parcelles qui sont propriétés de l'Agence, notamment celles qui seraient désormais inutiles à la stratégie immobilière ;*
- ▶ *Le travail à mener sur le siège (fiabilisation des surfaces) et une éventuelle ouverture à d'autres opérateurs de l'Etat ;*
- ▶ *L'étude d'un rapprochement des missions excentrées (Amiens et Boulogne-sur-mer) avec d'autres implantations de l'Etat dans le cadre des Schémas Directeurs Immobiliers Régionaux ;*
- ▶ *Pour le siège, l'identification à mener de services ou opérateurs potentiellement intéressés dans le cadre d'une densification de l'utilisation du site ;*
- ▶ *Le besoin d'information du Conseil de l'Immobilier de l'Etat d'un nouveau SPSI pour la période à venir.*

L'Agence a pris acte des préconisations, et va étudier la possibilité de leur mise en œuvre dans le cadre du nouveau SPSI 2016-2020. Une première recherche permettant de recenser 3 sites susceptibles d'accueillir la mission Picardie a d'ailleurs d'ores et déjà été menée.



Le siège de l'Agence de l'eau Artois-Picardie à Douai

LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

UN MODE DE FONCTIONNEMENT CERTIFIE

COB 2013-2018

Renouvellement des certifications ISO 9001, ISO 14 001 et OHSAS 18 001

Prévisions

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
ISO 9001	suivi	renouvellement	suivi	suivi	renouvellement	suivi
ISO 14 001	suivi	renouvellement	suivi	suivi	renouvellement	suivi
OHSAS 18 001	suivi	renouvellement	suivi	suivi	renouvellement	suivi

Réalisations

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
ISO 9001	suivi	certificat renouvelé	certificat maintenu			
ISO 14 001	suivi	certificat renouvelé	certificat maintenu			
OHSAS 18 001	suivi	certificat renouvelé	certificat maintenu			

LE BILAN FINANCIER

A chaque fin d'exercice, les comptes définitifs permettent de retracer de manière détaillée l'exécution du budget et les modifications budgétaires intervenues durant l'année.

L'exécution du budget 2015 se caractérise par les points forts suivants :

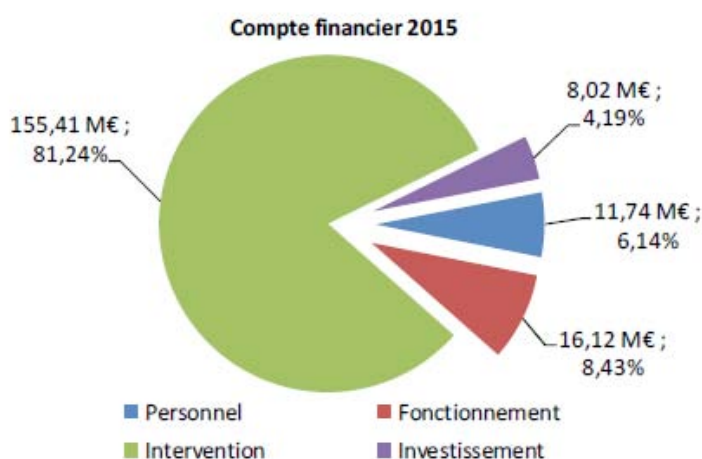
- ▶ le budget 2015 a été exécuté à 97,08 % en dépenses et à 99,41 % en recettes,
- ▶ le remboursement de la troisième annuité (7,20 M€) du prêt de 40 M€ contracté en 2012 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une partie des projets de mise à niveau des stations d'épuration publique au regard de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU),
- ▶ un prélèvement exceptionnel de 11,17 M€ au profit du budget général de l'Etat relatif à l'effort de redressement des comptes publics,
- ▶ le produit des redevances s'élève à 150,25 M€ et le taux de réalisation par rapport à leur prévision est de 99,80 %,
- ▶ l'exercice 2015 dégage un excédent de 5,23 M€ et un apport sur le fonds de roulement de 5,76 M€. Ce fonds de roulement au 31/12/2015 s'élève à 42,28 M€, soit 2,65 mois de dépenses et le niveau de trésorerie augmente de 17 M€ par rapport à 2014,
- ▶ au titre des opérations pour compte de tiers, non repris au budget, 113,84 M€ de recettes de redevances de pollutions diffuses ont été émises dans les autres bassins puis reversées aux autres Agences et à l'ONEMA.

LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

› Les dépenses : 191,29 M€

Les dépenses totales de l'exercice s'élèvent à 191,29 M€ contre 189,28 M€ en 2014 soit une augmentation de 1,06 %. Cette légère hausse est la conséquence de paiements plus importants réalisés sur l'exercice 2015 relatifs à des participations financières attribuées sous forme de subvention dans le cadre du X^{ème} programme d'intervention (99,72 M€ en 2015 contre 90,60 M€ en 2014).

La répartition des dépenses entre les 4 masses budgétaires : personnel, fonctionnement, intervention et investissement est la suivante :



› Personnel : 11,74 M€

Les charges de personnel et les impôts et taxes liées au personnel s'élèvent à 11,74 M€. Ces dépenses augmentent de 0,18 M€ par rapport à 2014, soit +1,56%.

L'effectif au 31 décembre 2015 s'établit à 162,4 ETP, respectant le plafond budgétaire autorisé de 162,4 ETP en 2015.

Pour les ETPT, ceux-ci passent de 170,15 ETPT en 2014 à 166,99 ETPT en 2015.

L'augmentation de la masse salariale résulte des facteurs suivants :

- ▶ augmentation de certains taux de cotisation, notamment ceux liés à l'IRCANTEC (Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'État et des Collectivités publiques),
- ▶ aux avancements du personnel contractuel et fonctionnaire ou glissement vieillesse technicité positif (GVT positif),
- ▶ au recours à 2 contrats d'apprentissages dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens relatif au développement de l'apprentissage 2011-2015 (0,05 M€ en 2015 contre 0,01 M€ en 2014). Il est à noter qu'une partie de ces frais devrait faire l'objet d'une prise en charge par l'Etat,
- ▶ à l'attribution pour l'Amicale du Personnel d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation des rencontres inter-Agences 2015 (0,06 M€),
- ▶ au versement anticipé sur l'exercice 2015 de la prime de «fonction et de résultat – part liée aux résultats» compte tenu de l'atteinte par l'ensemble des agents de leurs objectifs et après validation par la commission consultative du personnel (0,13 M€ en 2015 contre 0,10 M€ en 2014).

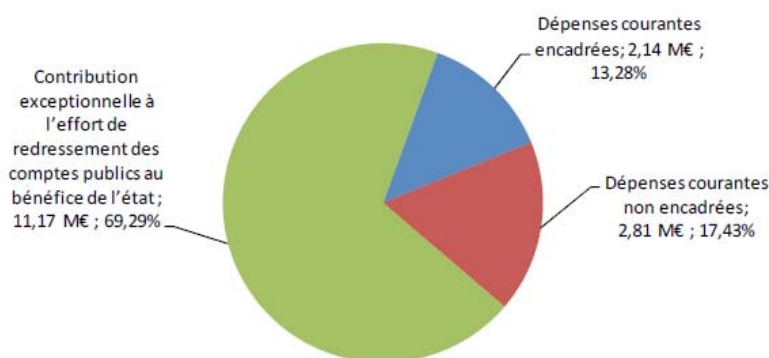
LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

➤ Fonctionnement : 16,12 M€

Les dépenses de fonctionnement hors charges de personnel atteignent 16,12 M€, soit 8,43% des dépenses totales de l'exercice 2015.

Les dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) intègrent :

- ▶ les dépenses courantes encadrées pour 2,14 M€,
- ▶ les dépenses courantes non encadrées pour 2,81 M€,
- ▶ la contribution exceptionnelle à l'effort de redressement des comptes publics au bénéfice de l'état, 11,17 M€.



Les dépenses courantes encadrées (hors charges de personnel) : 2,14 M€

Dans le cadre du plan de réduction des dépenses publiques indiqué dans la lettre de cadrage du Premier Ministre du 7 mai 2014 adressée au Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, les dépenses dites « encadrées » doivent être réduites de 5,00 % en 2015, 5,00 % en 2016 et 5,00 % en 2017).

Le compte financier 2015 fait apparaître une hausse de 2,39 % (2,14 M€ en 2015 contre 2,09 M€ en 2014) des dépenses de fonctionnement encadrées par rapport à l'exercice précédent. Néanmoins, le montant total des dépenses encadrées respectent le plafond fixé lors de l'élaboration du budget initial 2015 (2,57 M€).

Cette hausse est essentiellement liée aux facteurs suivants :

- ▶ Augmentation de la consommation d'électricité liée à un dysfonctionnement des thermostats électroniques
- ▶ L'achat de batteries de rechanges pour les onduleurs nécessaires aux serveurs informatiques
- ▶ Une hausse des dépenses de formation liée à la réorganisation
- ▶ Décalages, suite à des litiges, dans le traitement des factures du marché Inter-Agences de Télécommunication,
- ▶ Une prestation d'accompagnement pour le déploiement d'une démarche de prévention des risques psychosociaux (QVT)

LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

Les dépenses courantes non encadrées (hors charges de personnel) : 2,81 M€

Ces dépenses s'élèvent à 2,81 M€ en 2015 contre 5,37 M€ en 2014.

Cette variation s'explique principalement par :

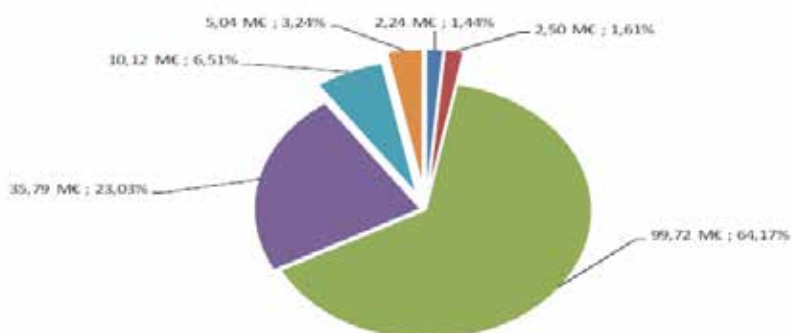
- ▶ la baisse du poste charges d'intérêts, du fait du paiement en 2014 d'une soulte de 1,81 M€ lié au montant des intérêts plus faible qu'en 2014 compte tenu du remboursement anticipé de 10 M€ du prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC),
- ▶ la réduction des admissions en non-valeur des créances de redevances devenues irrécouvrables

Contribution exceptionnelle à l'effort de redressement des comptes publics au bénéfice de l'Etat : 11,70 M€

Pour l'exercice 2015, un versement de 11,17 M€ a été effectué au budget général de l'Etat conformément aux dispositions inscrites dans la Loi de Finances initiale 2015 relative à la contribution exceptionnelle des Agences de l'eau à l'effort de redressement des comptes publics.

› Intervention : 155,41 M€

- ▶ Les dépenses d'intervention s'élèvent en 2015 à 155,41 M€ soit 81,24 % des dépenses totales. Ces dépenses intègrent :
- ▶ les subventions et avances d'intervention,
- ▶ les dépenses spécifiques liées aux redevances et aux interventions,
- ▶ les dépenses d'interventions directes de l'Agence dans le cadre des Programmes d'Intervention,
- ▶ le reversement à l'ONEMA de la fraction de la redevance pour pollutions diffuses pour le programme écophyto 2018
- ▶ la contribution de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au fonds de concours pour l'ONEMA.



Les dépenses spécifiques liées aux redevances et aux interventions (2,24 M€) qui concernent majoritairement la rémunération des distributeurs d'eau (1,27 M€), les contrôles des déclarations et la recherche de nouveaux redevables (0,74 M€).

Les dépenses spécifiques liées aux redevances et aux interventions baissent de 0,07 M€ par rapport au compte financier 2014 (2,31 M€). Cette diminution est liée essentiellement au montant des contrôles de déclaration et recherche de nouveaux redevables (0,75 M€ en 2015 contre 0,83 M€ en 2014).

LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

Les interventions directes de l'Agence dans le cadre du Programme d'intervention en cours et des Programmes antérieurs s'élèvent 2,5 M€ en 2015 et concernent majoritairement :

- ▶ *La restauration et la gestion des milieux aquatiques (1,12 M€), notamment pour des prestations de travaux relatifs au rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau*
- ▶ *Les dépenses pour les prélèvements et analyses nécessaires à la connaissance environnementale (0,98 M€)*
- ▶ *Les dépenses relatives à l'information, la communication, la consultation du public et l'éducation à l'environnement*

Les subventions regroupent, tous Programmes confondus, les mandatements relatifs aux ouvrages d'épuration publics et privés, aux réseaux d'assainissement, à la lutte contre la pollution agricole, à la réalisation d'opérations d'amélioration de la qualité de l'eau potable distribuée ainsi qu'au financement d'interventions relatives à la gestion des milieux et de la biodiversité.

Les subventions totalisent 99,72 M€ contre 90,60 M€ en 2014 soit une augmentation de 10 %. Cette augmentation est expliquée par le recalage du calendrier de versement de primes pour la performance épuratoire qui a permis un deuxième versement au cours de l'année de 13,5 M€ au titre de l'année d'activité 2014.

Par ailleurs, les conversions d'avances sont en forte hausse, totalisant 11,18 M€ en 2015 pour 7,14 M€ en 2014, soit une hausse de 56,6 %.

Les subventions du Compte Financier 2015 sont constituées à hauteur de 65,98 M€ au titre du X^{ème} Programme d'Intervention et de 33,74 M€ au titres des programmes antérieurs.

Les avances remboursables et les avances convertibles en subvention atteignent 35,79 M€ en 2015.

Le montant des avances remboursables et avances convertibles en subvention s'est élevé à 35,79 M€ en 2015 pour 38,07 M€ en 2014 soit une baisse de 6 %. Plus spécifiquement, le montant des avances et prêts remboursables s'élève au total à 33,12 M€ en 2015 pour 31,99 M€ en 2014, soit une hausse de 3,5 %. Les avances convertibles en subvention attribuées en 2015 s'élèvent à 2,67 M€ pour 6,08 M€ en 2014, soit une baisse de 56,10 %.

Cette baisse fait suite aux évolutions des modalités et taux de financements relatifs aux avances convertibles attribuées dans le cadre du X^{ème} Programme d'Intervention 2013-2018.

Les avances remboursables et convertibles du compte Financier 2015 sont constituées à hauteur de 20,05 M€ au titre du X^{ème} Programme d'Intervention et de 15,74 M€ au titre du 9^{ème} Programme d'Intervention.

La contribution à l'ONEMA totalise 15,16 M€ en 2015. Ce montant est composé du reversement de 5,04 M€ à l'ONEMA, déduction faite des frais d'assiette et de recouvrement, de la fraction de la redevance pour pollutions diffuses lui revenant pour le bassin Artois-Picardie. Cette recette est affectée au crédit du plan «écophyto 2018 » pour la lutte contre les pesticides. L'Agence a également versé 10,12 M€ au titre du fonds de concours ONEMA.

➤ Investissement : 8,02 M€

Les dépenses d'investissement atteignent 8,02 M€ soit 4,19% des dépenses totales pour l'exercice 2015. Ces dépenses sont constituées :

- ▶ *des dépenses d'investissement courantes liées aux développements de logiciels, acquisitions de matériels informatiques, transport, outillage et d'aménagements sur le siège de l'Agence (0,81 M€),*
- ▶ *des investissements d'intervention sur le programme d'intervention liés à l'acquisition de parcelles (0,01 M€)*
- ▶ *au remboursement, pour la partie capital, du prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (7,20 M€).*

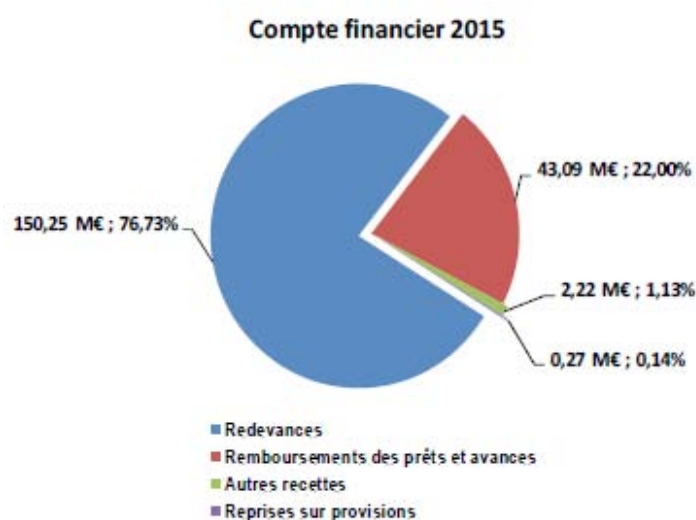
LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

➤ Les recettes : 195,83 M€

L'ensemble des recettes 2015 s'élève à 195,83 M€ contre 206,81 M€ en 2014.

Cette diminution provient essentiellement du montant des redevances émises sur l'exercice 2015 (150,25 M€ en 2015 contre 152,32 M€ en 2014) et du montant constaté des reprises sur provisions pour risques et charges d'intervention.

La répartition des recettes pour 2015 s'établit comme suit :



Le produit des redevances atteint 150,25 M€ en 2015 soit 76,73% des recettes totales.

Il diminue de 1,36 % (150,25 M€ en 2015 contre 152,32 M€ en 2014) et représente 76,73 % des recettes totales.

Cette diminution du montant des redevances (- 2,07 M€) résulte essentiellement de l'anticipation de l'application du nouveau décret sur la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) applicable au 1er janvier 2016. En vue de la comptabilisation des recettes sur la base des encaissements sur l'exercice 2016 et afin d'éviter une double comptabilisation des redevances sur les exercices budgétaires 2015 et 2016, certains acomptes de convention sur les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et de modernisation des réseaux de collecte ont été décalés sur l'exercice 2016.

Parallèlement, le calendrier des émissions de redevances a été modifié afin de caler les émissions et les encaissements sur le même exercice comptable.

Par ailleurs, il est constaté des recettes supérieures aux prévisions sur le produit de la redevance pour pollutions diffuses (15,88 M€ en 2015 contre 10,79 M€ en 2014). Le législateur a mis en place en 2015 l'élargissement de l'assiette et une hausse des taux de redevances pour pollutions diffuses de certaines substances, ce qui a mécaniquement entraîné un effet de sur-achat en 2014 en vue de stockage. Cet effet de sur-achat est constaté sur chacun des 6 bassins métropolitains.

Si on exclut la fraction reversée à l'ONEMA pour le bassin Artois-Picardie, le montant total des redevances Agence s'établit à 145,22 M€ en 2015, en comparaison d'un montant de 148,29 M€ en 2014.

LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

La perception de la redevance pour pollutions diffuses pour le compte d'autrui s'élève à 113,84 M€ (hors budget) en 2015.

En application des articles L.213-11-15-1, R.213-48-49 du code de l'environnement et du décret N° 2011-529 du 16 mai 2011, la redevance pour pollutions diffuses sur l'ensemble du territoire métropolitain est prise en charge par l'Agence de l'eau Artois-Picardie pour le compte de l'ensemble des Agences de l'eau (Adour-Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée et Corse, Seine-Normandie).

Il est à souligner que les émissions de titres ne sont pas comptabilisées comme des recettes budgétaires. Elles sont donc mentionnées ici à titre informatif. Elles ont été reversées, après encaissement, à chacune des Agences concernées et à l'ONEMA pour la fraction Eco-Phyto en lien avec chaque bassin (après déduction de 1,1 % de frais de gestion).

Les remboursements des prêts et avances s'élèvent à 43,09 M€ en 2015, soit 22% des recettes totales.

Ces recettes augmentent de 15,73 % par rapport à l'année dernière (43,09 M€ contre 37,23 M€ en 2014). Elles sont constituées essentiellement des remboursements d'avances sans intérêts consenties sur les Programmes d'Intervention antérieurs et des prêts antérieurement accordés au personnel.

Ces montants se répartissent comme suit :

- ▶ les remboursements des avances d'intervention (30,37 M€)
- ▶ les conversions d'avances en subventions (12,70 M€)
- ▶ les remboursements des prêts au personnel (0,02 M€)

Le montant des remboursements en capital des avances (hors avances convertibles et prêts au personnel) reste globalement stable par rapport à l'exercice précédent (30,37 M€ contre 29,72 M€ en 2014) et est conforme à la prévision inscrite au budget 2015 (+ 0,52 M€).

Par ailleurs, les conversions d'avances en subventions s'établissent à 12,70 M€ contre 7,49 M€ en 2014. Une moins-value de 1,39 M€ a été réalisée par rapport aux prévisions de recette inscrites au budget initial 2015.

L'année 2015 a été marquée par d'importantes conversions d'avances en subventions liées à des travaux d'amélioration des réseaux existants après avoir constaté l'atteinte des objectifs fixés en matière environnementale par les services techniques de l'Agence.

Les produits financiers exceptionnels et recettes diverses atteignent 2,22 M€ soit 1,13 % des recettes totales.

Ces produits regroupent pour l'essentiel des produits exceptionnels ainsi que des produits de gestion courante provenant de l'annulation de mandats sur exercices antérieurs.

Les reprises sur provisions s'élèvent à 0,27 M€ soit 0,14 % des recettes totales.

Elles reprennent d'une part, les reprises sur provisions relatives à des dépréciations des créances contentieuses et d'autre part, les reprises sur provisions pour risques et charges (intervention et passifs sociaux).

LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

› Le fonds de roulement

Le fonds de roulement s'établit en fin d'année à 42,28 M€ contre 36,52 M€ en fin 2014, soit une augmentation de 5,76 M€ et l'équivalent de 2,65 mois de dépenses totales de l'année 2015.

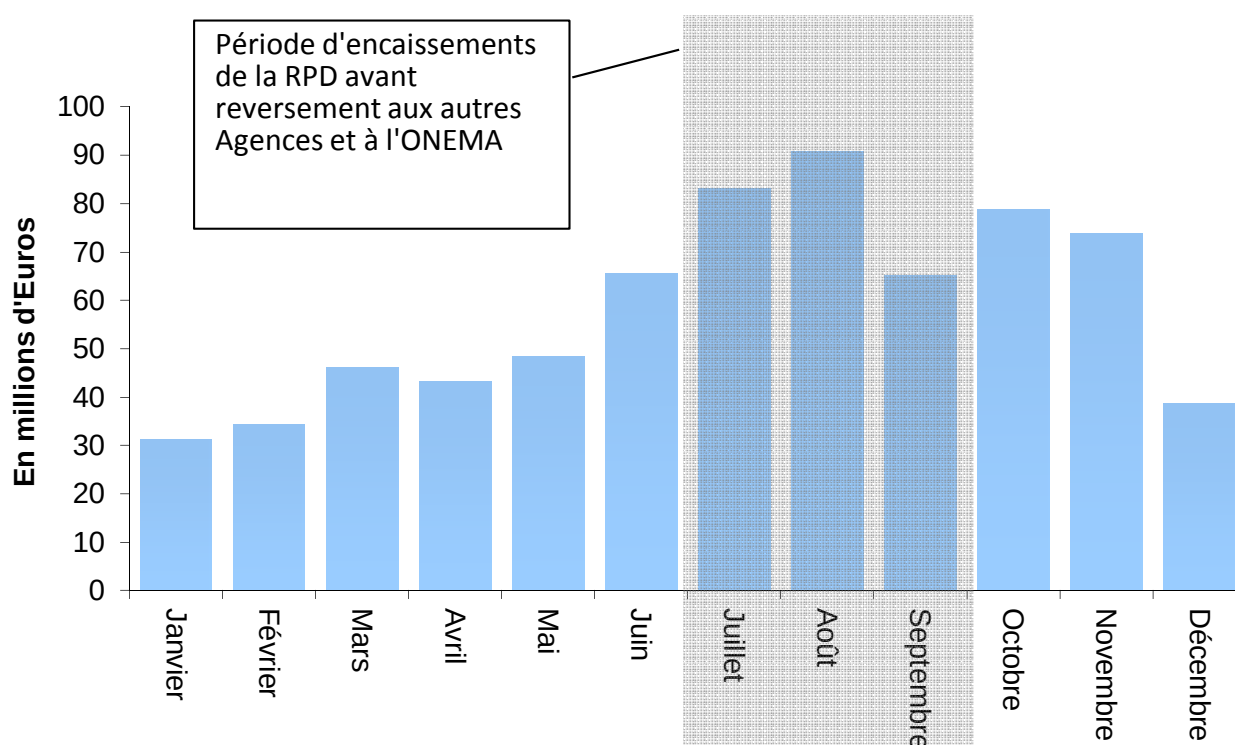
› La trésorerie

A la fin de l'exercice 2015, la trésorerie, atteint 38,70 M€, soit 2,42 mois de dépenses 2015.

La pointe de trésorerie en juillet et août s'explique par le délai de latence entre l'encaissement du produit de la redevance pour pollutions diffuses pour l'ensemble des bassins métropolitains et leur reversement aux 5 autres Agences et à l'ONEMA pour la part Ecophyto.

EVOLUTION DE LA TRESORERIE POUR L'EXERCICE 2015 :

L'évolution de la trésorerie pour l'exercice 2015 est représentée dans le graphique ci-dessous.



LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DU X^{ÈME} PROGRAMME D'INTERVENTION EN 2015

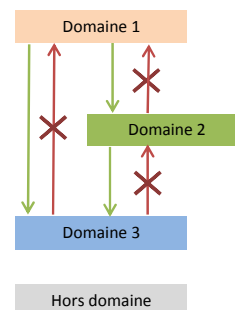
Le X^{ème} Programme d'Intervention 2013-2018 a été adopté par le Comité de Bassin et le Conseil d'Administration du 19 Octobre 2012 puis révisé par le Comité de Bassin et le Conseil d'Administration du 16 Octobre 2015. Il s'articule autour de 5 axes de priorités :

- ▶ relever de nouveaux défis
- ▶ préserver les succès remportés
- ▶ assurer une solidarité durable
- ▶ planifier, soutenir et promouvoir
- ▶ réduire les coûts de fonctionnement

Durant l'année 2015, une révision et 2 adaptations de programme ont été réalisées afin de :

- ▶ reporter sur l'année 2015 les dotations non consommées de 2014,
- ▶ effectuer la révision de mi-parcours, ce qui a permis de renforcer le X^{ème} Programme d'Intervention pour un montant de 17,4 M€ au sein des domaines encadrés, tout en respectant le plafond de ces domaines ; et de renforcer de 19,5 M€ les primes de performance épuratoire, hors domaines. Par ailleurs, cette révision s'est traduite également par l'ajustement des dotations et du reversement de la redevance pour pollutions diffuses à l'ONEMA, hors domaines également.
- ▶ optimiser nos dotations par rapport aux sollicitations des maîtres d'ouvrages.

Le X^{ème} programme de l'Agence de l'eau Artois-Picardie, comme celui des autres Agences de l'eau est, en termes de dépenses, encadré financièrement dans chacun des 3 domaines définis par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité. Ces domaines se caractérisent par une fongibilité asymétrique entre eux, c'est-à-dire qu'il est permis de réaffecter des dotations initialement prévues pour le domaine 1 vers le domaine 2 ou 3, et du domaine 2 vers le domaine 3, sans que l'inverse ne soit possible (cf. schéma ci-contre). Cette nouveauté par rapport au 9^{ème} programme restreint quelque peu la souplesse d'utilisation des dotations d'intervention entre différentes lignes de programme.

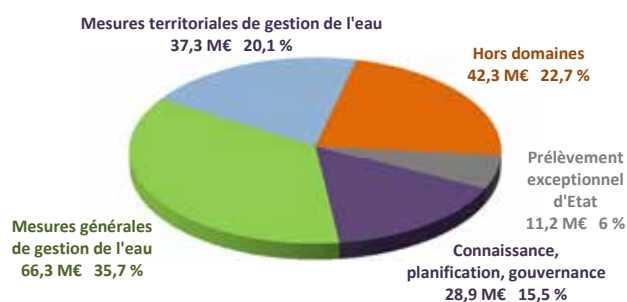


→ Transfert de dotations possible
 → Transfert de dotations impossible

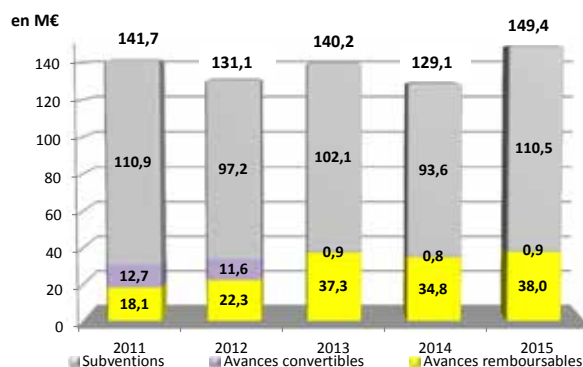
En 2015, les engagements totaux (domaines et hors domaines) ont atteint 186,023 M€, représentant 92,93% des dotations ouvertes. Les aides décidées (hors dépenses courantes et prélèvement exceptionnel de l'Etat) ont porté sur un volume financier de 149,391 M€.

La répartition des engagements durant l'année par domaine et par nature d'aide s'établit comme suit :

Ventilation des engagements 2015 par Domaines



Ventilation des décisions par type d'aide
 (hors dépenses courantes et prélèvement exceptionnel d'Etat)



LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

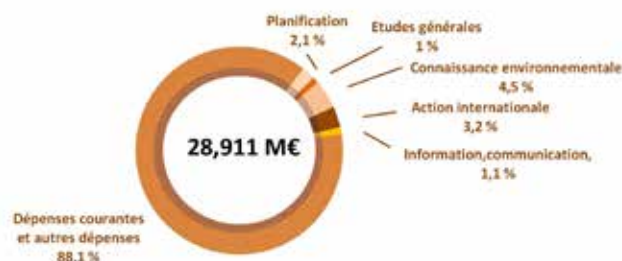
› Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance : 28,911 M€

Les études générales, la connaissance environnementale, la communication et la planification ont été aidées à hauteur de 2,509 M€ d'aides en 2015.

L'Agence a également consacré 0,940 M€ à destination de l'action internationale.

Les dépenses courantes et autres dépenses de l'établissement s'élèvent à 25,462 M€.

Cette catégorie de dépenses prend en compte le remboursement, en 2015, de 7,972 M€ du prêt contracté en 2012 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de financer une partie des projets de mise à niveau des stations d'épuration publiques au regard de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines.

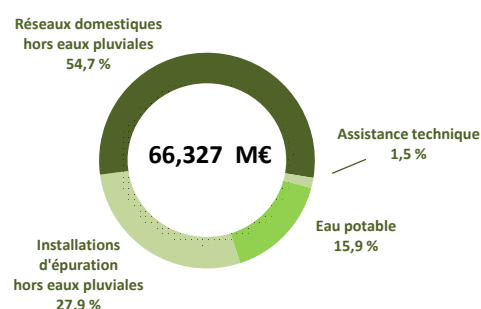


› Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau : 66,327 M€

Les installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées (hors eaux pluviales) ont bénéficié de décisions d'aides à hauteur de 18,504 M€, et les décisions consacrées aux réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées ont porté sur 36,264 M€.

Les aides de l'Agence consacrées aux interventions liées à l'eau potable ont atteint 10,534 M€ en 2015.

Les participations financières consacrées à l'assistance technique auprès des collectivités, industries et agriculteurs ont porté sur un volume de 1,026 M€ en 2015.



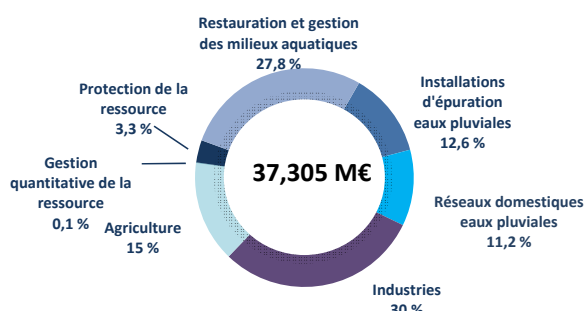
› Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau : 37,305 M€

Les aides aux interventions portant sur les eaux pluviales se sont portées à 4,688 M€ pour les installations de traitement et à 4,199 M€ pour les réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées.

Les aides pour la lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles se sont élevées à 11,197 M€.

Les participations financières relatives à la lutte contre la pollution d'origine agricole ont atteint 5,585 M€ en 2015.

Les actions relatives à la gestion quantitative, la protection de la ressource et la restauration des milieux aquatiques ont été soutenues financièrement par l'Agence à hauteur de 11,636 M€ en 2015, poursuivant ainsi la montée en puissance portée par le X^{ème} Programme d'Intervention :



- ▶ Les aides décidées à destination de la restauration et de la gestion des milieux aquatiques ont atteint 10,366 M€.
- ▶ Les aides décidées en 2015 se sont élevées à 0,032 M€ à destination de la gestion quantitative de la ressource et 1,238 M€ dans le domaine de la protection de la ressource en eau.

LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

› Hors domaines : primes de performance épuratoire et contribution à l'ONEMA : 42,310 M€

Les engagements consacrés à l'aide à la performance épuratoire se sont élevés à 27,151 M€.

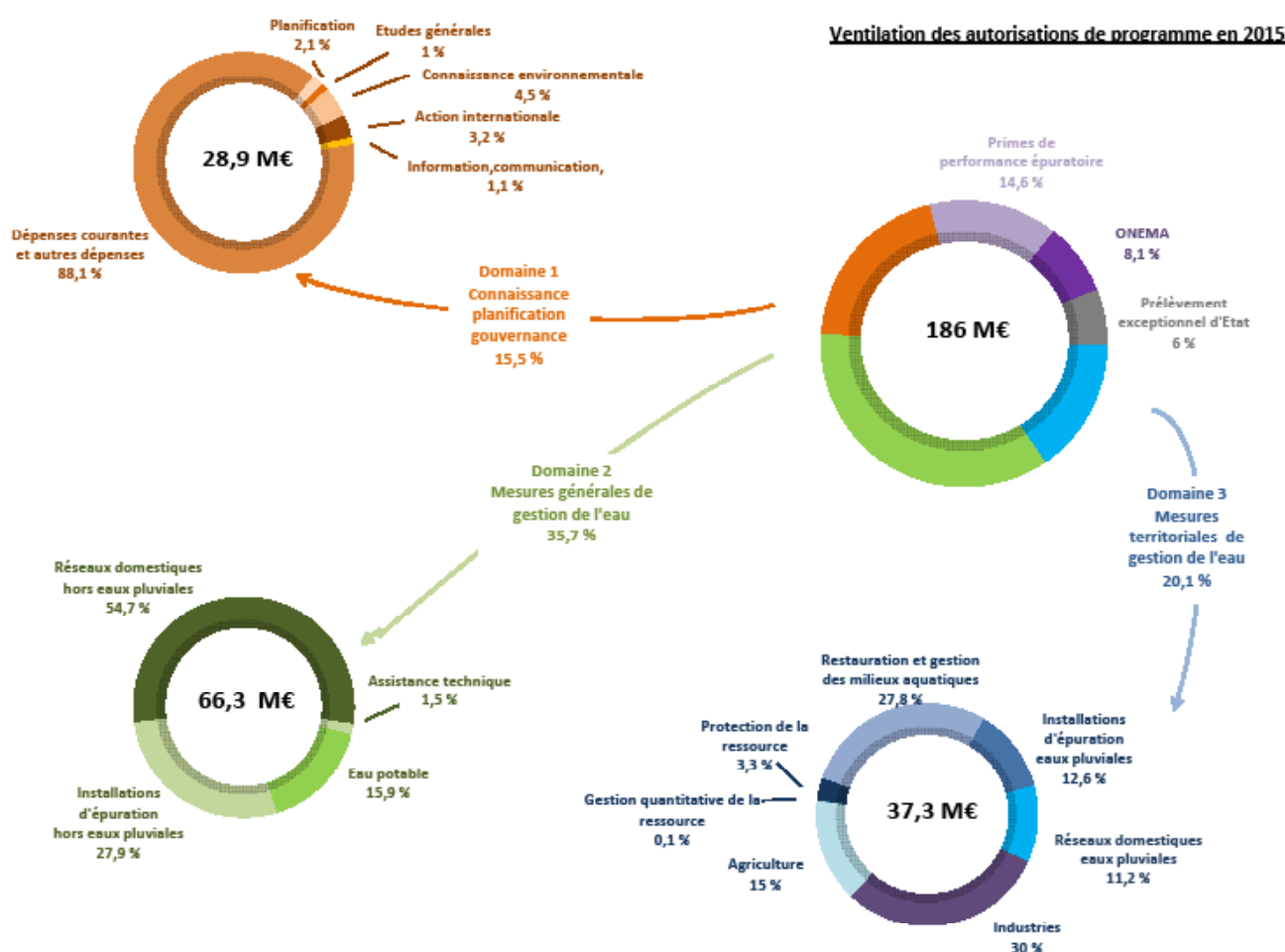
La contribution de l'Agence à l'ONEMA a été en 2015 de 15,159 M€ : 10,124 M€ via le fonds de concours, et 5,035 M€ via le reversement de la Redevance Pollutions Diffuses (RPD) pour le programme Ecophyto.

› Le prélèvement exceptionnel de l'Etat en 2015 : 11,170 M€

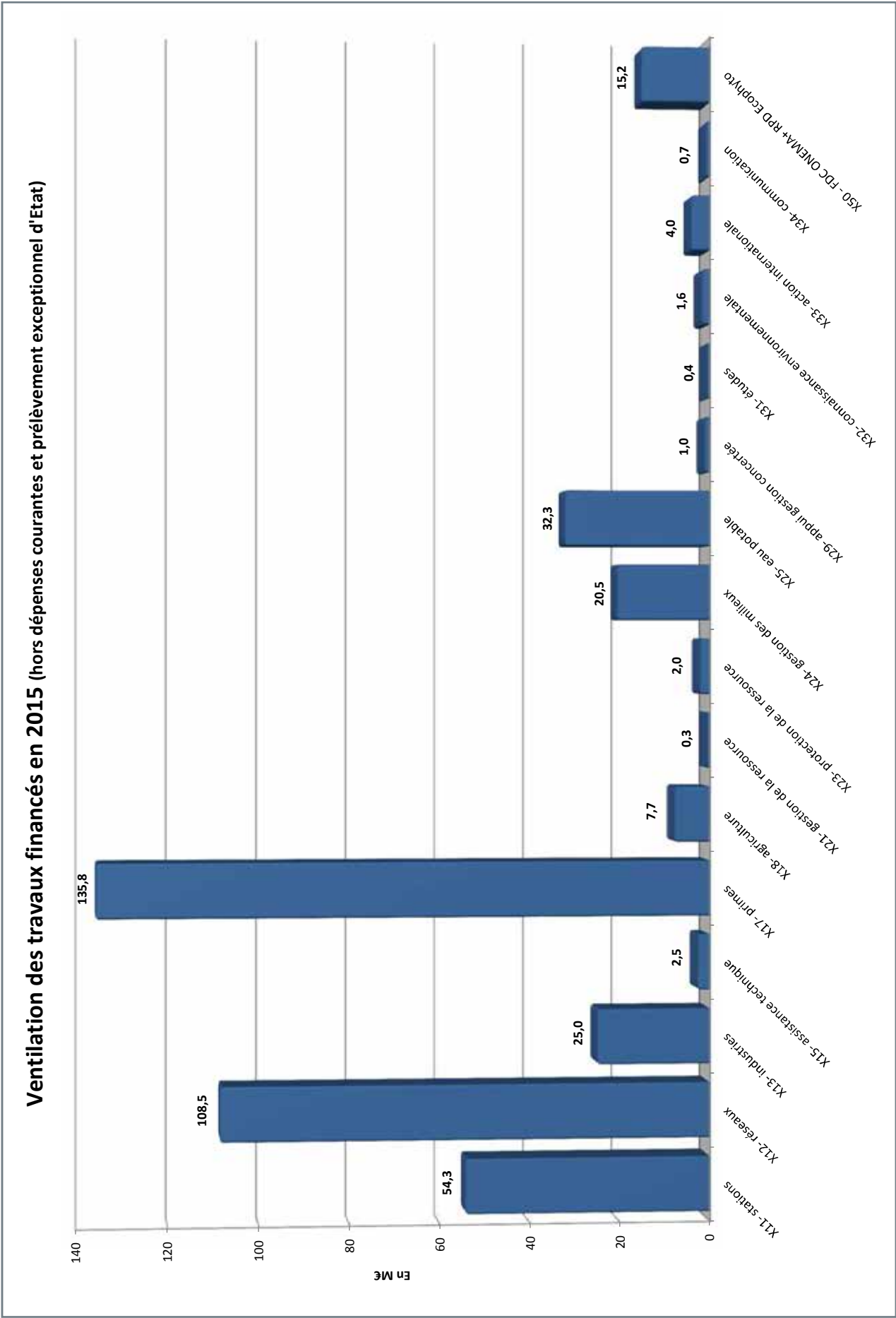
Afin d'associer les opérateurs de l'Etat à l'effort de redressement des comptes publics, les autorités de tutelle ont demandé aux Agences de l'Eau d'inscrire dans leurs budgets initiaux 2015 à 2017 un prélèvement annuel de 175 M€ au bénéfice de l'Etat.

Pour l'Agence de l'eau Artois Picardie le prélèvement exceptionnel s'élève à 11,170 M€ en 2015.

› Synoptique des Autorisations de Programme décidées en 2015



LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION



LES MOYENS A DISPOSITION ET LEUR OPTIMISATION

